

Québec, le 28 octobre 2018

Madame Monique Pelletier
Directrice de la comptabilité
Imprimerie Univers
18904, rue Notre-Dame
Boisbriand (Québec) J6V 4A4

N/Réf. : ABC-123

Objet : Réclamation pour erreur de facturation

Madame,

À la suite de l'examen de votre facture datée du 14 octobre dernier dont le numéro est 05J23, nous constatons que le montant qui y figure est erroné (voir copie ci-joint). Puisque l'Office est un organisme gouvernemental, il n'est pas assujéti à la taxe de vente du Québec (TVQ) ni à la taxe sur les produits et services (TPS). Ces dernières ne doivent donc pas être incluses dans la somme à payer.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable de la comptabilité, M^{me} Nicole Labelle, au 418 646-1234.

Nous vous remercions à l'avance de nous faire parvenir une facture corrigée.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La chef du Service des ressources matérielles,

ML/ng Michèle Labrecque

p. j. Facture erronée

c. c. M. Francis Allard, directeur de l'administration